

alors qu'il était encore très jeune et sa carrière a été fructueuse. La population canadienne et notamment celle de la province de Québec lui sont redevables d'avoir exposé en termes énergiques et remarquables au cours de la campagne électorale de 1963 les erreurs fondamentales de la doctrine du crédit social. Le Ralliement des créditistes connaît actuellement un déclin prononcé dans le Québec et cet heureux état de choses est imputable en grande partie à ce ministre.

J'ai fait partie avec le nouveau ministre des Forêts du comité spécial de la défense au cours de la dernière session et je le tiens pour très compétent. Le ministre est un économiste, un de ceux qui, dit-on, ont l'aptitude de faire des déclarations évidentes en langage ésotérique. J'espère que notre honorable ami n'est pas de cette catégorie. Le ministre qu'il dirigera a d'abord été administré par le représentant de Victoria-Carleton (M. Flemming) qui l'a mis sur pied et l'a doté d'un personnel compétent et consciencieux. Vu l'importance que revêt l'industrie forestière, ce ministère est rempli de promesses.

Il est malheureux que, dans la réorganisation de son cabinet, le premier ministre n'ait pas jugé bon de se défaire de trois de ses membres qui s'étaient avérés incapables de remplir leurs fonctions respectives. Je veux évidemment parler des ministres des Finances, de l'Agriculture, ainsi que de la Santé nationale et du Bien-être social. Depuis le début de la Confédération, peut-être aucun autre ministre des Finances ne s'est aussi mal acquitté de sa tâche que le ministre actuel.

Il est difficile de concevoir un régime de pension aussi mal présenté que celui que le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social a proposé lors de la dernière session.

Le ministre de l'Agriculture, qui est devenu la cible préférée des journalistes qui le tournent en ridicule à cause de ses nombreuses absences, semble connaître très peu les réalisations de son ministère. Soit qu'il ne se soucie pas des questions qu'on lui pose à la Chambre, soit qu'il ne sache pas comment y répondre. Cependant, le premier ministre a évidemment décidé d'offrir une autre chance à ces ministres. Espérons, pour le bien de l'ensemble du pays, qu'il y aura au moins quelque amélioration dans leur œuvre, au cours des mois à venir.

Examinons de façon générale le sujet du présent débat. Dans le discours du trône, il y a trois nouvelles propositions, et trois seulement. En premier lieu, on trouve les prêts aux étudiants, sujet sur lequel je m'étendrai assez longuement. Deuxièmement, on tentera de limiter les dépenses des campagnes électorales. Troisièmement, il y aura une mesure législative fixant l'âge de la retraite pour les

membres du Sénat. Les autres articles du discours du trône, par exemple, le régime de pensions du Canada, la modernisation des chemins de fer dans le sens du rapport de la Commission royale MacPherson, les mesures destinées à protéger les revues canadiennes contre une concurrence étrangère injuste, suivant les vœux de la Commission royale O'Leary, le remaniement de la carte électorale et une mesure destinée à augmenter l'emploi par le renforcement de l'industrie, sont tous des restes de la dernière session du Parlement, de ces jours de décision durant lesquels la décision la plus habituelle était de ne rien faire alors.

Le discours du trône accuse de notables omissions. Par exemple, on ne parle pas d'un drapeau national ou d'un hymne national, de l'établissement de la Société canadienne de développement, de l'établissement d'une commission des réclamations des Indiens, ni du placement de la Caisse d'assurance-chômage sur une saine base d'assurance. Les Canadiens se demandent pourquoi on n'a pas parlé de ces questions, ni de bien d'autres qui ont pour le pays un caractère d'urgence.

D'autre part, les Canadiens se demandent aussi si le gouvernement va continuer à appliquer la taxe de vente sur les matériaux et l'outillage de construction. Au cours de la dernière session, les pupitres de tous les députés ont été inondés de lettres, de télégrammes et d'appels téléphoniques venant des constructeurs, des fabricants et des particuliers, qui protestaient avec véhémence contre cette taxe. Il serait intéressant de savoir, et je demanderai au ministre de nous le dire quand il répondra au cours du présent débat, combien de protestations lui et d'autres membres du gouvernement ont reçues contre cette taxe d'étranglement. Il y a quelques jours seulement, le président de l'Association canadienne des marchands de bois, au cours de la réunion annuelle de la société, qui se tenait à Montréal, a décrit cette taxe comme «un cauchemar pour l'industrie». Il a dit précisément, et je cite:

J'estime immoral pour un gouvernement quelconque d'infliger un tel cauchemar à l'industrie, et en particulier à une industrie qui est à la base même de l'économie du pays.

Il parlait, il va sans dire, de l'industrie du bois et de la construction.

La confusion que suscite cette taxe est aussi nuisible que la taxe elle-même, pour ce qui est des règlements divers qui varient suivant les bureaux et des désavantages qu'éprouve sur le marché tel secteur du pays comparativement à tel autre.

Il a prédit un printemps, un été et un automne «ternes», en ce qui concerne l'activité économique.

Monsieur l'Orateur, l'imposition de cette taxe, me semble-t-il, n'était qu'un de ces